

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Nantes, Rezé et Bouguenais Projet d'aménagement de la ZAC Pirmil-Les Isles

Par arrêté préfectoral n° 2018/BPEF/222 du 14 décembre 2018, a été prescrite l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités mentionnées au I de l'article L.214-3 du code de l'environnement (article L.181-1 du code précité), sollicitée par Nantes Métropole concernant le projet d'aménagement de la ZAC Pirmil-Les Isles à Nantes, Rezé et Bouguenais.

Cette enquête publique aura lieu **du mercredi 9 janvier 2019 à 9h00 au vendredi 8 février 2019 à 17h30 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, en mairie de Rezé, siège de l'enquête, ainsi qu'en mairie-annexe de Nantes Sud et en mairie de Bouguenais.

M. Jany LARCHER, retraité de la fonction publique (DDTM), est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête avec étude d'impact sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Rezé, en mairie-annexe de Nantes Sud et en mairie de Bouguenais sur support papier ainsi qu'en mairie de Rezé et en mairie-annexe de Nantes Sud sur un poste informatique où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Le dossier sera accompagné des avis obligatoires des autorités administratives notamment environnementales.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire-enquêteur à la mairie de Rezé (place Jean Baptiste Daviais, BP 159, 44403 Rezé cedex) ou par voie dématérialisée pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : enquete-publique-pirmil-les-iles@registre-dematerialise.fr (la taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo, seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte). Un registre dématérialisé sera également mis en place à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr>.

La consultation du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

- **mairie de Rezé** (place Jean Baptiste Daviais) le mercredi 9 janvier 2019 de 9h00 à 12h00
- **mairie-annexe Nantes Sud** (14 rue des Herses) le jeudi 17 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- **mairie de Rezé** (place Jean Baptiste Daviais) le samedi 26 janvier 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
- **mairie de Bouguenais** (1 rue de la Commune de Paris) le mardi 29 janvier 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
- **mairie-annexe de Nantes Sud** (14 rue des Herses) le lundi 4 février 2019 de 9h00 à 12h00
- **mairie de Rezé** (place Jean Baptiste Daviais) le vendredi 8 février 2019 de 14h00 à 17h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairies de Rezé, Nantes (mairie annexe de Nantes sud) et Bouguenais, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Madame la présidente de Nantes Métropole, DTA Nantes Est, 2 cours du Champ de Mars 44923 Nantes cedex 09.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités mentionnées au I de l'article L.214-3 du code de l'environnement délivrée par le préfet de Loire-Atlantique, assortie de prescriptions ou un refus.